

# Contrat AMAP Parole de terre Fournil de Margaux et Tom

Période du 10 mai 2022 au 7 mars 2023

Livraison hebdomadaire de pain

## Les contractants

### la productrice :

Margaux Hudelot  
12 rue du Relarguier  
84360 Mérindol

date : .....

signature :

### l'adhérent(e) :

Nom, prénom .....

Adresse .....

Tél : .....

Mail : .....

Date : .....

Signature :

## Contenu du contrat

Pour la période contractuelle et dans le cadre du partenariat existant entre le producteur et l'AMAP Parole de terre, **la productrice s'engage :**

- à livrer à l'adhérent(e) le mardi (heure de distribution selon la saison), le pain selon les quantités hebdomadaires indiquées dans le tableau ci-après :

### l'adhérent(e) :

- à régler au fournil par avance le montant global de sa commande,

- à enlever chaque semaine sa commande (dans le créneau horaire des distributions)

La période couverte par ce contrat correspond à 41 livraisons. Il n'y aura pas de livraison mardi 3 janvier

Elle débute le 10 mai 2022 et termine le 7 mars 2023. Le jour de livraison est le mardi.

Il n'y aura pas de distribution le 3 janvier 2023.

**Toute commande non enlevée avant la fin de la distribution ne pourra être réclamée ultérieurement.**

## Règlement

**Total de la commande** .....

payé en 1 fois      espèces      chèque(s) à l'ordre de Margaux Hudelot

payé en 3 fois : ..... + ..... + ..... = .....

Le premier chèque sera débité immédiatement, le deuxième en septembre et le troisième en décembre.